

Bègles, le 25 juin 2024

**COMPTE – RENDU
DU GROUPE PROJET VIE ANIMALE
DU CONSEIL DES SAGES**

Séance du vendredi 21 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **Mme Christine BARBIER**
- **M. Yvan CASTAING**
- **M. Franck CHAUSSÉ**
- **Mme Chantal CHAUVIGNAT**
- **M. Claude MULLER**
- **Mme Esther UZAN**

Membres du CDS

ÉTAIENT EXCUSÉES :

- **Mme Jeannie FABRE-NOYER**, membre du CDS
- **Mme Isabelle TARIS**, conseillère municipale déléguée au CDS

ASSISTAIT À LA RÉUNION :

- **Mme Audrey CHATAIGNÉ**, animatrice CMJ et facilitatrice du CDS

Rappel de l'ordre du jour :

Retour, présentation et échange du travail effectué par les membres du groupe projet « Vie Animale »

Divers : Assemblée plénière privée

Chantal CHAUVIGNAT et Franck CHAUSSÉ ont proposé de rédiger le compte rendu du groupe projet « Vie Animale ».

1) Retour, présentation et échanges sur le travail effectué par les membres du groupe projet « Vie Animale » :

Lors de la précédente réunion, les membres du groupe projet « Vie Animale » se sont répartis différentes recherches autour de la réglementation de la vie animale, des associations ressources de la commune, de la métropole et du département ainsi que les droits et les devoirs des propriétaires d'animaux.

L'ensemble du groupe a pu présenter ses recherches.

- Franck a présenté ses recherches effectuées sur les **oiseaux** résidant à Bègles, leur diversité et les préconisations et conseils les concernant.
A ce sujet, quelques modifications ou compléments pourront être apportées au document présenté par Franck, comme le fait de mentionner la SEPANSO, qui est un organisme pouvant être consulté au sujet des oiseaux.
L'orientation des nichoirs a été évoquée pour maximiser la venue des oiseaux.
Différents points ont été abordés comme :
 - Les différentes espèces vivantes dans notre ville ;
 - Les nichoirs et leurs orientations pour maximiser la venue des oiseaux ;
 - Les mangeoires ;
 - L'alimentation en eau ;
 - La nourriture à donner et à quelles périodes ;
 - La question de la taille des haies et de l'égagage des arbres ;
 - Les nids et leur protection ;
 - La protection contre les chats et les gros oiseaux ;
 - Le problème des baies vitrées.

- Christine a ensuite présenté ses recherches autour des **volailles** dans le milieu urbain. A savoir les poules, canards, cailles, oies, pintades et lapins.

À la suite de cette présentation, les apprentissages principaux sont les suivants :

- Il faut faire une déclaration au préalable pour les élevages de plus de 50 animaux.
- Il faut également respecter des distances minimales entre les murs des voisins et les poulaillers ou autres constructions visant à héberger les animaux.
- Les propriétaires de volailles peuvent être concernés par la réglementation liée à la grippe aviaire.
- La possibilité d'avoir un ou des coqs est définie par un arrêté municipal (voire ce qu'il en est pour la commune de Bègles).
- Les propriétaires sont tenus à un entretien sanitaire des poulaillers.
- La vente d'œufs est interdite.

Le dernier sujet présenté était autour des lapins et des clapiers.

- Claude a présenté son travail à propos du **hérisson**, son comportement (général) et comment préserver la vie de cet animal.

Des communes se sont intéressées à cette question en particulier celle de Rouen.

Cet animal dépend aussi de la LPO en cas de question sanitaire.

Par ailleurs, c'est un animal nocturne qui se déplace beaucoup. Les jeunes sont friands de croquettes cependant, il faut éviter le lait qui n'est pas conseillé.

Pour protéger cet animal, il est important de sensibiliser les habitants afin qu'ils abandonnent l'utilisation des pesticides et des granulés anti-limaces.

Les piscines mal bornées accentuent aussi les risques de noyade pour les hérissons qui ne peuvent pas remonter par eux-mêmes sur les bordures.

La libre circulation de cet animal nécessite des passages entre les jardins, les maisons et les bâtiments sous peine de réduire son espérance de vie qui nécessite un espace suffisant pour la recherche de nourriture et pour trouver des congénères.

La question des **rats** a aussi été abordée. En effet, leur présence est signalée de manière régulière à Bègles et dans la métropole bordelaise.

- Esther a abordé la question des **chiens** et des **chats** sous un aspect législatif et administratif.

Ont été présentés les points suivants :

- Les animaux domestiques et amendement Glavany ;
- L'abandon des animaux (60 000 annuels en 2018) ;

- La question des refuges ;
- Le passeport sanitaire pour certains pays et quelques régions françaises (Jura, Corse) ;
- Les chiens en laisse ;
- La question des animaux errants et de la SACPA (Floirac) ;
- La question des excréments ;
- Les nuisances sonores ;
- Les animaux accidentés ;
- L'identification des chats depuis 2020 (puce, tatouage, collier) ;
- L'empoisonnement des animaux ;
- Les chiens en logement ;
- La vente des chiens et des chats en animalerie ;

Avant de présenter rapidement le résumé de la dernière loi sur la protection animale (loi du 30/11/2021) dite aussi loi Dombreval), Chantal a demandé l'avis des participants sur le maintien de différents éléments suivants :

- La définition de la maltraitance animale,
- La présentation de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations),
- L'historique du statut juridique de l'animal.
- Puis, présentation sommaire de la loi et des principaux points comme :
 - La lutte contre les abandons des animaux domestiques,
 - Le renforcement des sanctions pour maltraitance,
 - La fin des animaux sauvages dans les cirques itinérants et les delphinariums,
 - La fin des élevages d'animaux pour leur fourrure.

Enfin, Esther a pris contact avec l'association la Compagnie Féline. Sa présidente, Mme GUEDON serait intéressée pour venir présenter l'association et ses actions devant le groupe.

Remarque : en début de séance, Audrey nous a informé de la création d'un numéro d'appel national pour signaler les maltraitances animales. C'est le 3677.

Numéro opérationnel depuis le 24 juin 2024.

2) Divers :

Lors de l'Assemblée plénière privée du 28 juin prochain, le groupe doit présenter l'état de ses travaux après 6 mois d'exercice. Franck se chargera de la réalisation de la synthèse et de sa présentation.

La prochaine réunion de groupe aura lieu en septembre, date, lieu et objectifs sont à définir ultérieurement.